



Saint-Germain
lès-Corbeil

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
091-219105533-20221216-DEL-65-2022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°65-2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<p>Convocation en date du 6 décembre 2022 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 6 décembre 2022</p>	<p>PRESENTS : M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIER Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain,</p>
<p>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 13/12/2022 au 13/02/2023</p>	<p>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme BINEAU Pierrette, ayant donné pouvoir à Mme LALANNE Bernadette Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. COPEL Philippe ayant donné pouvoir à M. DAL ZOTTO Alain M. GOUJON Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIER Aline</p>
<p>Conseillers En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22</p>	<p>ABSENTS : M. BOLENGU Julien, Mme LE BELLEC Florence, M. LE GOUELLEC Yannick, M. ROUGER Philippe, M. SERRE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Brigitte, Mme WELLNER Valérie, Secrétaire de séance : Mme COURTINE Bénédicte</p>
<p>OBJET : adoption du procès-verbal de la séance précédente</p>	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte le procès-verbal de la séance précédente

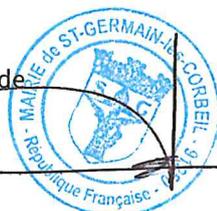
DIT que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de
Grand Paris Sud,
Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance

délibération n°1/9 – feuillet 1/1

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil
2 route de Lieusaint – 91250
Département de l'ESSONNE

Tél. : 01 69 89 70 70
Fax : 01 60 75 01 91
Courriel : contact@sglc.fr

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>